Les grandes figures combières d'autrefois – 25 – Henri Lecoultre, fabricant de rasois et juge au Tribunal de district (1868 – 1926)[1]

L'homme ne nous est connu pour que par un article nécrologique :

Henri Le Coultre *– FAVJ du 29 avril 1926 –*

Vendredi dernier un nombre impressionnant de parents, amis et connaissances ont tenu de rendre un dernier hommage à M. Henri Le Coultre, fabriquant de rasoirs, juge au Tribunal, à la Golisse.

Au cimetière du Rocheray, M. le président du Tribunal. J. Dériaz[2], retrace en quelques mots empreints de beaucoup de sympathie la carrière officielle du défunt ; appelé à succéder à M. Hector Capt-Baud, son installation en qualité de juge eut lieu le 6 août 1901 ; c'est donc pendant un quart de siècle environ qu'il a siégé au sein de l'autorité judiciaire du district, apportant dans les discussions un sens avisé, une compréhension très nette des situations diverses et une largeur de vue toujours en faveur du délinquant ou du citoyen fautif ; cette tendance, très rare dans l'élément campagnard, se retrouve plus fréquemment dans le monde industriel. A défaut de connaissances juridiques étendues ou approfondies, les juges de la Vallée ont à leur service un raisonnement sain dont le défunt a largement fait preuve au cours de sa carrière judiciaire. Trop tôt enlevé à la société, à ses collègues, à sa famille, on ne peut dire que nous avons assisté au soir d'une belle journée. C'est pourquoi M. Dériaz prend l'éternel rendez-vous avec un sentiment de douleur et de regret. Puisse la terre être légère à l'ami disparu.

A part le travail considérable fourni dans l'industrie des rasoirs, M. H. Le Coultre s'intéressait sans cesse aux affaires publiques. C'était l'un des conseillers communaux les plus actifs. Il voua une grande sollicitude à l'installation des eaux potables dans nos différents hameaux. Au militaire, il parvint au grade de premier-lieutenant, et ceux qui ont servi sous ses ordres, garderont de lui le souvenir d'un chef aimé et respecté.

Lors de la dernière vacance qui se produisit dans la députation au Grand Conseil, il refusa le poste honorifique auquel ses concitoyens auraient voulu l'élever. Enlevé dans sa cinquante-huitième année, il n'avait pas encore terminé sa tâche ; son soleil s'est trop tôt couché pour ses nombreux amis, et combien plus encore pour sa famille à laquelle nous adressons ici l'expression de notre profonde sympathie.

Pour l'heure aucune source ne nous permet de situer Henri Le Coultre dans

---

[1] Date de naissance déterminée par les détails de l'article.

[2] Ce texte provient d'une copie manuscrite faite de cet article au début des années septante. Nous ne sommes pas certain du J. du prénom.

une généalogie d'industriels ayant consacré leur temps exclusivement à la fabrication des rasoirs. Tout en ce domaine reste à faire. Nous pouvons néanmoins donner l'information suivante sur la naissance de cette industrie si particulière :

… employant des procédés de son invention pour forger, préparer et tremper les objets qu'il confectionnait, Jaques Lecoultre fabriqua ses premiers rasoirs de qualité supérieure au Sentier peu avant 1830. Avec l'aide de son fils aîné Antoine Lecoultre (le futur chef de la grande fabrication mécanique d'horlogerie en blanc du Sentier), il en perfectionna si heureusement la trempe que ses taillants, comme ses burins pour horlogers conquirent rapidement une solide réputation. Ses descendants continuèrent avec succès cette industrie. Vers le milieu du siècle, il s'exportait des milliers de rasoirs de la Vallée en Allemagne, en Angleterre, en Russie et en Amérique[3].

Un autre texte nous renseigne :

Les rasoirs du Sentier

Connaissait-on les rasoirs dans les premiers âges du monde par exemple ? Et que signifie cette singulière loi de Moïse qui défendait aux Hébreux de se raser ? Après tout, peut-être se coupait-on la barbe avec des ciseaux ? On dit bien aussi que les sauvages de l'Océanie n'ont pas d'autres moyens de se raser que de se servir de deux cailloux !

La manufacture de rasoirs de M. Jaques Lecoultre existe au Sentier depuis 1830. Il y a cinquante ans qu'elle exporte ses produits en Amérique, et qu'elle est en relations constantes avec la même maison, son représentant à New-York. Récompensée tour à tour aux Expositions de Lausanne 1839, Berne 1848 et 1857, Londres 1851, Philadelphie 1876, Melbourne 1880-1881, Zürich (diplôme) 1883, Paris 1889, il était donc tout naturel qu'elle prit sa place à Chicago.

C'est sur les bords du lac de Joux, à 1025 mètres d'altitude, et à l'entrée du village, que se trouve la fabrique de M. Jaques Lecoultre.

C'est naturellement dans la lame que réside la qualité d'un bon rasoir, nous dit M. Lecoultre. Aussi tous mes aciers viennent-ils directement d'Angleterre. Il faut, en outre, que la qualité de cet acier ne soit pas détériorée par l'opération de la forge, qui doit être prompte, ni par celle de la trempe, qui doit être dure.

La fabrication d'un rasoir se décompose comme suit :

1o La forge

---

[3] Jaccard, Robert, La révolution industrielle dans le canton de Vaud, Lausanne, 1959, p. 57. On trouvera d'autres éléments sur cette fabrication dans l'ouvrage : François Jéquier, De la forge à la manufacture horlogère, Lausanne, 1983, au chapitre 2 : Les origines familiales de l'entreprise, pp. 129-130 notamment. A consulter également : Jean-François Robert, La mémoire des Combiers, artisans et métiers de la Vallée de Joux (XIXe-XXe siècle), aspects de la Collection Daniel Lehmann, pp. 65-66 : Fabrique de lames de rasoirs.

2o La trempe
3o La recuite, suivant les cas ;
C'est ce qu'on appelle faire revenir le rasoir, afin de le rendre plus tendre et de l'affiler plus facilement[4].

Il se pourrait que Jaques Lecoultre soit le père de Henri qui aurait été ainsi son successeur direct.
L'indicateur vaudois nous livre les informations suivantes :

1901 : Rasoirs (fabr.) Lecoultre Jacques
1905 : Rasoirs (fabr.) Lecoultre Jacques & Cie
1910 : Rasoirs (fabr.) Lecoultre Jacques & Cie, cuirs à rasoirs et burins pour horlogers
1920 : Rasoirs (fabr.) Lecoultre Jaques & Cie, cuirs à rasoirs et burins pour horlogers, rasoirs et lames de sûreté
1925 : Rasoirs (fabr. de) Lecoultre Jacques & Cie, cuirs à rasoirs, burins pour horlogers, rasoirs et lames de sûreté Lecoultre et genre Gillette
1930 : Rasoirs (fabr. de) Lecoultre Jacques & Cie S.A.

La fabrication des rasoirs est encore signalée jusque au milieu des années soixante où probablement elle s'éteint.
La réclame parue dans le fascicule touristique «Les Vallées de l'Orbe et de Joux, guide illustré », en 1905, se présentait de la manière suivante :

On découvre le matériel « rasoirs » dans la collection Lehmann[5] :

[4] Guide illustré d'Yverdon et du Jura vaudois, St. Croix, Ballaigues, Vallorbe, Le Pont, Vallée de Joux, par Adrien Perret, édité par le Journal des étrangers de Lausanne-Ouchy en 1894.
[5] La mémoire des Combiers, op. cit. pages 54 et 65

Cuir à aiguiser signé Jacques Lecoultre, Le Sentier

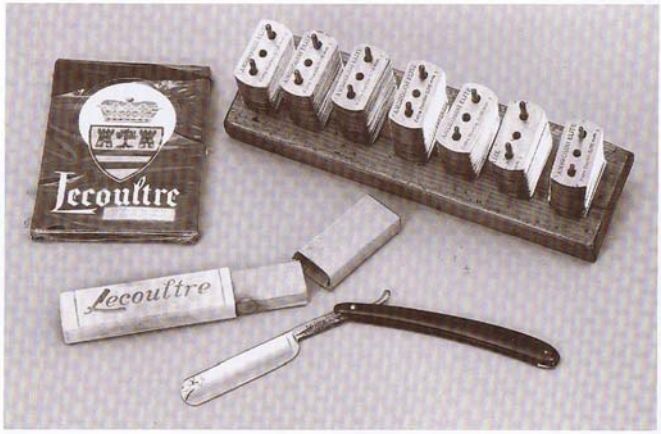

Figure 55. Lames et rasoirs, d'autres produits de la fabrique Lecoultre (voir fig. 46). Long. du rasoir: 24 cm.

La Golisse vue du lac.
A gauche s'élèvent les fabriques Lecoultre dont l'une, fondée en 1833, s'occupe d'horlogerie, et l'autre, qui date de 1830, de rasoirs qui s'exportaient autrefois dans le monde entier.
Au centre, la petite station dont la dénomination, finalement devenue Solliat-Golisse, posa quelques problèmes. Ainsi, pendant la construction de la ligne, le choix de ce nom provoqua la discussion dans une partie du public. Tandis que les uns voulaient donner la préséance à Solliat, d'autres tenaient mordicus pour Golisse. Mais au moment où la querelle risquait de tourner à l'aigre, quelqu'un lança: «Mettez donc Solisse-Golliat; comme ça vous serez servis les uns et les autres!»

La Golisse. La fabrique de lime est à peine visible, montrant son pignon ingrat juste à gauche de la petite gare

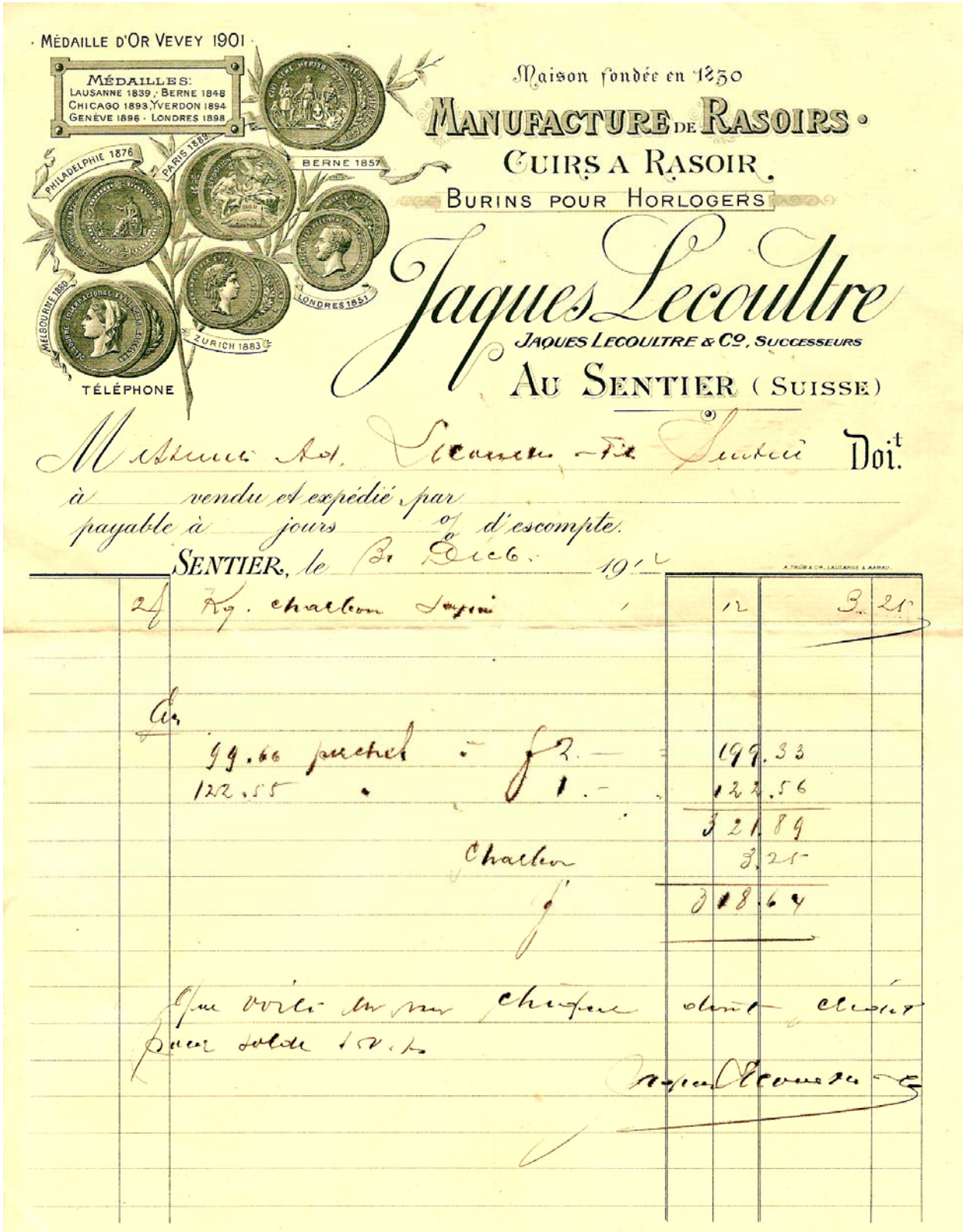

Et enfin pour terminer une entête de la maison, avec les traditionnelles médailles toutes reproduites